

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 7 septembre 2010, en la salle de l'Hôtel de Ville, située au 670 rue Principale à Piedmont, une demande de dérogation mineure à la réglementation sera entendue.

226, chemin des Carrières

Nature : Remise

Effet : Une décision favorable du Conseil aura pour effet de permettre l'implantation d'une remise dans la cour avant secondaire alors que la réglementation d'urbanisme applicable l'interdit.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre relativement à cette demande lors de l'assemblée qui aura lieu mardi, le 7 septembre 2010 à compter de vingt heures (20 h 00) en la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont.

Donné à Piedmont, ce 12 août 2010.

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier